

NOTE D'INFORMATION N°7 OCTOBRE 2015

Le 30/10/15

CRITÉRIUM H2024 **ÉPÉE DAMES** et **ÉPÉE HOMMES** Individuel DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015

MINIMES GARÇONS Individuel
Inscriptions : 9h30 - Scratch : 9h45

MINIMES FILLES Individuel
Inscriptions : 11h00 - Scratch : 11h15

Gymnase Stephan MAKOWSKI – 51 rue du Pré Souverain
À BOBIGNY (93000)

Inscription : 10+2 Euros

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 26 novembre à 23h59**.

✓ Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission**

- acbobigny.escrime@gmail.com pour l'Épée Hommes
- epee.dames.creteil@free.fr pour l'Épée Dames

(avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

